

CNP de Pédiatrie

Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU)
Société Française de Pédiatrie (SFP)
Société Française de Néonatalogie (SFN)

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)
Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)
Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI)

Docteur Emmanuel Cixous
Président
emmanuel.cixous@ghsc.fr

Madame la Ministre,

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie qui rassemble l'ensemble des instances représentatives de la pédiatrie en France (1), tient à vous féliciter pour votre nomination au poste de Ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins.

Les pédiatres sont dans l'attente d'une politique de santé ambitieuse, stable et constructive au service des enfants et des adolescents, futurs adultes de notre pays.

Les plus jeunes et les plus vulnérables sont mis à mal par les difficultés croissantes de l'organisation des soins pédiatriques en France. Cela ne peut durer.

Les pédiatres n'ont eu de cesse d'alerter les dirigeants de notre pays sur la crise démographique majeure que traverse la pédiatrie en France et qui touche tous les secteurs d'exercice : hospitalier, libéral, médico-social et ne permet pas la prise en charge optimale des nouveau-nés, nourrissons, enfants et adolescents.

Entre autres (et sans exhaustivité), nous pouvons rappeler :

- Les difficultés dans le secteur pédiatrique hospitalier fragilisant les prises en charge de pathologies aiguës et chroniques,
- La saturation et les difficultés de fonctionnement des urgences pédiatriques,
- La crise démographique criante dans le secteur de la néonatalogie, ainsi que la dégradation des indicateurs de périnatalité (augmentation depuis 10 ans de la mortalité néonatale précoce) que déplorent la Cour des comptes dans son rapport sur la politique de périnatalité du 6 mai 2024 ainsi que le Sénat dans son rapport sur la transformation de l'offre de soins périnataux publié en septembre 2024,
- La démographie alarmante des pédiatres libéraux, réel frein à l'accès aux soins pédiatriques ambulatoires de 1^{er} et de 2^e recours, facteur de risque d'errance médicale,
- Le manque de moyens alloués à la PMI, en première ligne auprès des familles les plus vulnérables, et qui n'arrive plus à assurer ses missions de prévention,
- Les conséquences désastreuses d'une offre de soins en santé mentale pour les enfants et adolescents insuffisante, avec des délais de prise en charge dans les Centres Médico-psychologiques Enfant (CMPE) dépassant 6 à 12 mois.

CNP de Pédiatrie

Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU)
Société Française de Pédiatrie (SFP)
Société Française de Néonatalogie (SFN)

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)
Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)
Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI)

Docteur Emmanuel Cixous
Président
emmanuel.cixous@ghsc.fr

Les Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant, lancées en décembre 2022, représentaient un formidable espoir pour enfants, parents et professionnels de l'enfance. Le CNP de Pédiatrie a activement participé et soutenu ces travaux particulièrement par l'engagement de la Professeure Christèle Gras le Guen, co-présidente des Assises aux côtés de M. Adrien Taquet, ainsi que par la participation active de plusieurs de ses membres aux divers groupes de travail.

L'instabilité ministérielle de ces deux dernières années a malheureusement refroidi l'ensemble de la communauté pédiatrique. Si les travaux des Assises ont bien été présentés au ministre délégué chargé de la santé, M. Frédéric Valletoux le 24 mai 2024, nous attendons toujours que les mesures de la feuille de route ministérielle se concrétisent et que le comité de suivi de ces Assises puisse se mettre en place.

Nous réclamons de toute urgence des mesures fortes pour refonder le système de santé des enfants afin qu'il puisse répondre aux besoins de santé des plus jeunes de nos concitoyens mais aussi aux inquiétudes et difficultés de prises en charge rapportées par leurs soignants.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Dr Emmanuel Cixous
Président du CNP de Pédiatrie



1. Composition du CNP de Pédiatrie : Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU), Société Française de Pédiatrie (SFP), Société Française de Néonatalogie (SFN), Syndicat National des Pédiatres des Établissements Hospitaliers (SNPEH), Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF), Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI),